

Section 34

Mondes anciens et médiévaux

Les critères indiqués ne constituent pas une grille contraignante ; ils ne sont en aucune manière exhaustifs et ne prétendent pas couvrir la diversité des situations. La prise en compte de ces critères sera modulée selon l'expérience de recherche des candidat.e.s ; une certaine souplesse est admise dans leur application. On veillera à ce que tous les dossiers soumis à la section soient rédigés soigneusement.

Évaluation périodique des chercheurs

Critères communs d'évaluation

- Régularité et qualité de la production scientifique ;
- Rayonnement national et international ;
- Qualité du projet de recherche ;
- Activités de formation et de valorisation de la recherche ;
- Encadrement et animation de la recherche, insertion dans l'unité, prise de responsabilités.

Critères d'évaluation spécifiques selon les grades

Chercheurs CRHC

- Niveau d'expertise scientifique ;
- Implication soutenue dans la vie de l'unité ;

Chercheurs DR2

- Pilotage de la recherche ;
- Participation et/ou direction de programme scientifique d'envergure nationale et/ou internationale ; capacité à fédérer un collectif de recherche
- Responsabilités et implications dans l'encadrement et la formation à la recherche ;
- Mobilité thématique ou fonctionnelle.

Chercheurs DR1 et DRCE

- Même critères que pour les chercheurs DR2 avec une exigence renforcée;

Avancement de grade des chercheurs

Critères communs à tous les chercheurs pour les demandes de promotion

En fonction de l'avancement dans la carrière et de la nature de l'avancement sollicité :

- La production scientifique, son originalité, sa qualité et son rayonnement ;
- L'intégration à l'unité de recherche (participation aux projets, travaux d'intérêt général, responsabilités, liens avec des programmes nationaux ou internationaux) ;
- Enseignement et formation dispensés ; diffusion et valorisation de la recherche.
- Expertise reconnue dans un ou plusieurs domaines ;
- Responsabilité dans la conduite de projets et l'animation de la recherche ;
- Rayonnement national et international ;
- Élargissement des thèmes de recherche au cours de la carrière ;

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CRHC

Cf. critères communs énoncés plus haut.

Avancement au grade DR1

En plus des critères énoncés ci-dessus :

- Publications d'ouvrages ou d'articles fondamentaux et/ou HDR ;
- Forte reconnaissance internationale ;
- Rôle moteur dans l'animation et/ou l'administration de la recherche, capacité à fédérer un collectif de recherche ;
- Responsabilités collectives et encadrement des étudiants et des doctorants ;
- Direction de programme(s) scientifique(s) d'envergure nationale et internationale.

Avancement au grade DRCE

- Mêmes qualités que pour DR1 avec une exigence renforcée.

Critères de recrutement des chercheurs

Une attention particulière sera portée à la qualité de rédaction du projet, à sa problématisation et à l'exposé de la méthodologie. La prise en compte des critères sera modulée selon l'expérience de recherche des candidat.e.s.

Critères communs à tous les chercheurs

- Cohérence, pertinence scientifique, caractère novateur et clarté du projet de recherche ;
- Originalité et qualité de la production scientifique ;
- Qualité de la présentation de l'activité antérieure (formation, expériences de recherche et d'enseignement, ouverture internationale, expériences professionnelles) ;
- Capacité à s'insérer dans une équipe ;
- Capacité à transmettre la recherche à différents publics.

Critères spécifiques selon les grades

Recrutement au grade CRCN

En plus des critères communs à tous les grades :

- Potentiel scientifique et qualité du projet ;
- Capacité à se positionner dans le champ ;
- Ambition et faisabilité du projet ;
- Capacité à se projeter dans la durée (à court, moyen et long terme) ;
- Qualité de la présentation orale et de la discussion lors de l'audition.

Recrutement au grade DR2

- Publications d'ouvrages ou d'articles fondamentaux et/ou HDR ;
- Engagement dans la communauté scientifique nationale ou internationale ;
- Élargissement des thèmes de recherche et/ou renouvellement thématique ;
- Expertise reconnue dans un ou plusieurs domaines à l'échelle nationale et/ou internationale ;
- Responsabilités dans l'animation de la recherche (direction d'équipe, implication dans les tâches collectives, organisation d'écoles, de colloques, direction de programmes, direction de comité de rédaction de collection, de revues scientifiques, etc.) ;
- Participation à la formation à la recherche.